



Lieu de la formation
 CFPPA du Gers – site de Mirande
Coordinateur
 M. Guillaume LEMASSON
 guillaume.lemasson@educagri.fr

Le CS utilisateur de Chevaux Attelés est porté par le CFPPA de Saint Affrique et mis en oeuvre par le CFPPA de Mirande (Gers).

CFPPA du Gers

Route de Valentées
 32300 MIRANDE
 05 62 66 54 64

cfppa.mirande@educagri.fr
formagri-gers.com

CFPPA de Saint Affrique

Route de Bournac
 12400 SAINT AFFRIQUE
 05 65 98 10 35

cfppa.st.affrique@educagri.fr
la-cazotte.educagri.fr



Formation continue

Diplôme de niveau V

Certificat de Spécialisation

Utilisateur de Chevaux Attelés

Pôle Cheval



CFPPA du Gers

Formation adultes & Apprentissage



Relation Emploi/Formation

Le Certificat de Spécialisation Utilisateur de Chevaux Attelés est une formation diplômante reconnue par le ministère de l'agriculture.

Il permet d'acquérir les savoirs indispensables à la réalisation d'un service de qualité en traction animale à titre professionnel, dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal.

Les différents emplois sur lesquels débouche la formation entrent parfaitement dans les principes du développement durable, tant sur l'aspect « énergie-renouvelable » que sur l'aspect socio-économique.

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice de l'activité d'utilisateur de chevaux attelés:

- Connaître toutes les utilisations du cheval attelé: attelage, travail du sol, débardage, intervention en milieu naturel sensible
- Etre capable d'utiliser en sécurité des chevaux attelés pour le transport de personnes, de marchandises, pour les travaux agricoles et forestiers
- Etre autonome dans les métiers annexes au cheval, en notions de base (maréchalerie, bourrellerie, matériel de traction) afin de garantir les services proposés en cas d'imprévu
- Gérer et analyser la partie administrative et financière de l'activité (projet d'une collectivité ou de sa propre entreprise)

Emploi

Le titulaire du CS « Utilisateur de chevaux attelés » peut exercer son activité de cocher, charretier ou débardeur au sein :

- Des exploitations agricoles ayant une conduite de types biologique ou biodynamique requérant l'utilisation de chevaux attelés
- Des entreprises de prestation de travaux agricoles ou de jardinage des espaces verts
- Des fermes équestres ayant une activité d'attelage touristique
- Des municipalités développant une activité de tourisme équestre, de ramassage d'ordures, d'entretien des espaces verts
- Des écomusées développant une activité d'attelage touristique ou de démonstration de travaux effectués par des chevaux attelés
- Des parcs naturels régionaux ou nationaux, entreprises et associations de gestion de sites naturels et/ou touristiques

Le déroulement

- Durée : 910 heures, dont 490h en centre et 420h en entreprise.
- Période de formation : de janvier à juillet.

Conditions d'accès

• **Prérequis** : Validation du projet professionnel à travers une expérience ou une immersion dans le métier.

Etre détenteur de l'un des diplômes suivants : BEPA option « activité hippique » ou « conduite de productions agricoles »; CAPA option « maréchalerie » ou « production agricole, utilisation des matériels », spécialité « productions animales »

ou

Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein.

La DRAAF peut accorder des dérogations sous certaines conditions règlementaires, consulter le CFPPA du Gers.

- Dossier d'inscription à retirer auprès du secrétariat du CFPPA du Gers
- **Sélection** : Entretien de motivation, tests pratiques et tests écrits
- **Délivrance du diplôme** : Avoir validé le parcours de formation et Justifier d'une année d'activité professionnelle dans n'importe quel secteur.

Financements / Rémunérations

Contactez le CFPPA du Gers, votre mission locale, votre conseiller Pôle Emploi, votre employeur ou le FONGECIF de votre région pour étudier les diverses possibilités de financements.

- La Région Occitanie peut prendre en charge le financement de la formation en accès individuel sous certaines conditions.
- Financement de conseils régionaux autres qu'Occitanie.
- **Congé Individuel de Formation (CIF)**. Il est destiné aux salariés en Contrat à Durée Déterminée, en Contrat à Durée Indéterminée ou intérimaire. Pour bénéficier d'une prise en charge financière renseignez-vous auprès de l'organisme qui reçoit la contribution de votre entreprise : FONGECIF ou organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).
- **Compte personnel de formation (CPF)**. Il permet à tout salarié de bénéficier, à son initiative, d'une action de formation de son choix, en accord avec son employeur. Le salarié bénéficie chaque année d'un CPF d'une durée de 20 heures cumulables sur six ans dans la limite de 150 heures.
- **Contrat de sécurisation professionnelle**. Les salariés en procédure de licenciement économique peuvent mobiliser ce contrat.
- Financements individuels.